

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024/038

Séance du 13 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre
le 13 décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Date de la convocation : 06 décembre 2024

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Jean-Pierre HENICKE, Christophe DESSAINTJEAN, Emilie
JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Cléo MOIROUD, Brigitte
GEORGERY, Jean-Marie OGER, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Monsieur Samuel DANNA à Monsieur Roland SEIGLE

OBJET :

Rénovation de l'école –
demande de subvention au
titre de la DETR

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011
portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation de l'école pour l'année 2025 et
dont le coût prévisionnel s'élève à 32 038,64 € HT est susceptible de bénéficier d'une
subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Ce projet comprend la réfection de la toiture terrasse, la rénovation du sol de la salle
de motricité côté maternelle, la fermeture de la cour de l'école et du parc de jeux ainsi
que l'acquisition de 3 vidéoprojecteurs interactifs.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 32 038,64 €

DETR : 12 815,00 € soit 40 %

Département : 12 815,00 € soit 40 %

Autofinancement communal : 6 408,64 € soit 20 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de rénovation de l'école,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
(DETR)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 14 décembre 2024

Le maire, Aurélien BLANC.

